

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	16 (1940-1941)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Mobilisation de l'armée fédérale en 1856
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-706862">https://doi.org/10.5169/seals-706862</a>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tée généralement puisque, sans exception, tous les Etats se sont couverts peu à peu de forteresses. On admit alors, et c'était le principe qui prévalait encore hier, que les places fortes, quoique difficiles à défendre, donnaient encore à la nation qui les possède le moyen d'occuper et de défendre les nœuds de communication les plus importants, comme elles lui permettent aussi de gagner du temps pour organiser ou faire mouvoir ses armées pour rétablir momentanément l'équilibre entre des forces inégales.

Aujourd'hui, la tactique de la guerre-éclair, basée sur la puissance de destruction de l'aviation employée massivement et la force de pénétration des unités blindées, a réduit à néant bien des notions que l'on pouvait croire jusqu'alors solidement établies.

A n'en pas douter, la question des fortifications fera encore l'objet de bien des dissertations et les techniciens de la guerre auront l'occasion d'épiloguer longuement sur la valeur des ouvrages fortifiés en face des armes offensives, dont les troupes d'assaut disposent aujourd'hui. N.

### Un peu d'histoire

## Mobilisation de l'armée fédérale en 1856

Elle est presque oubliée aujourd'hui, cette prise d'armes qui vit la Confédération à deux doigts d'une guerre sanglante; et la plupart de nos jeunes gens qui chantent si fréquemment *Roulez tambours!* ne se doutent pas que ce chant est l'écho du mouvement patriotique qui saisit, en présence de menaces de la Prusse, la Suisse de 1856.

A cette date, le canton de Neuchâtel était suisse depuis huit ans seulement. De 1815 à 1848, il avait été à la fois Principauté prussienne et membre de la Confédération. La république et l'accession intime à la Suisse avaient été proclamées en 1848; mais le roi de Prusse conservait de nombreux partisans dans diverses régions du pays.

En septembre 1856, ces partisans tentèrent un coup de main pour rétablir l'autorité du roi d'alors, Frédéric-Guillaume IV. Arrêtés, ils allaient passer aux assises fédérales quand la Prusse demanda leur élargissement. Elle estimait que le procès qui leur était intenté préjugeait la perte de la suzeraineté prussienne non encore reconnue en droit. Le Conseil fédéral, estimant que l'admission de Neuchâtel comme canton suisse avait tranché la question, déclina la réclamation de la Prusse.

Celle-ci menaça et arma. Napoléon III, n'oubliant pas sa qualité de citoyen thurgovien, offrit sa médiation. Il s'engagea à empêcher la Prusse de continuer ses mouvements militaires si, de son côté, la Suisse contribuait au maintien de la paix en relâchant les insurgés.

Le Conseil fédéral refusa net, tout en accréditant auprès du gouvernement français le général Dufour, avec la mission de réclamer la renonciation de la Prusse à ce que celle-ci prétendait être ses droits. A cette condition seulement, le Conseil fédéral se déclarait prêt à libérer les inculpés.

La Prusse n'y consentit pas; les relations entre les deux Etats furent rompues; la légation prussienne quitta Berne.

Dès lors, les préparatifs militaires s'activèrent. Toute l'armée, élite, landwehr, réserve, fut mise de piquet; des corps de volontaires et des dépôts furent formés. Une première levée de 30,000 hommes fut ordonnée pour garnir la ligne du Rhin. L'Assemblée fédérale, convoquée *ad hoc*, ratifia ces mesures le 27 décembre et nommait le général Dufour commandant des troupes levées et à lever.

Une ardeur guerrière du meilleur aloi enflammait tous les esprits depuis qu'on avait eu connaissance d'un ultimatum prussien, en date du 22 décembre, avisant que, «si le 2 janvier 1857 les prisonniers neuchâtelois n'étaient pas mis en liberté, la guerre serait déclarée».

La fierté républicaine était piquée au vif. On ne pensa plus qu'à se bien battre. Toutes les mesures de défense furent poussées avec vigueur. Les arsenaux, les magasins, les poudrières furent promptement inspec-

tés et regarnis. Les bateaux à vapeur sur le lac de Constance et sur le Rhin furent armés en guerre et placés sous le commandement d'un ancien officier de la marine britannique; Schaffhouse, Eglisau, Bâle furent fortifiés; deux ponts de bateaux furent jetés à Schaffhouse, et un à Bâle, de même que deux équipages de ponts furent tenus prêts pour le lancement de deux autres ponts militaires.

Pourquoi jeter des ponts? demandera peut-être quelqu'un de nos lecteurs. N'était-il pas plus indiqué de rompre les passages existants pour gêner le franchissement du Rhin par l'ennemi?

Le général Dufour ne le pensait pas ainsi. Il n'avait pas froid aux yeux, et il avait confiance en son armée. Il ne voulait pas attendre les Prussiens en Suisse, mais traverser le Rhin lui-même pour les chercher en Allemagne et porter la guerre sur le territoire étranger. Dans cette intention offensive, il avait fait ajouter à ses instructions que, «si les circonstances l'exigeaient, il était autorisé de sortir des frontières».

Nous ne manquons pas d'amis dans le grand-duché de Bade, dans le Wurtemberg, ainsi qu'en Bavière et en Autriche, qu'un premier succès aurait aisément mis de notre côté.

Le général Dufour comptait donc attirer les Prussiens vers Bâle, qui, mise rapidement en état de défense et occupée par une division, devait résister à l'attaque. Avec le reste de l'armée, Dufour entendait franchir le Rhin vers Schaffhouse, puis se rabattre à gauche pour s'efforcer d'acculer l'ennemi dans le coude du fleuve. Les troupes étaient pleines d'entrain. En tête, devait marcher la 1<sup>re</sup> division, commandée par le colonel vaudois Charles Veillon; le 20<sup>me</sup> bataillon genevois était désigné comme extrême avant-garde.

On en était là, quand des bruits de paix vinrent souffler sur tant de zèle. La médiation avait marché; la diplomatie avait repris ses droits et regagné le temps perdu; Napoléon III, appuyé par tous les cabinets européens, avait insisté, et le Conseil fédéral avait fini par accepter ses offres. La conséquence fut la confirmation de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération et la suppression définitive, en droit comme en fait, de la suzeraineté du roi de Prusse. Ce dernier ne conservait que le titre de Prince de Neuchâtel.

Dans son ordre de licenciement, le général Dufour, jetant un baume sur l'espérance déçue de ses hommes de prouver leur dévouement à la patrie par leur conduite sur le champ de bataille, déclara «que s'il n'avait pas été donné à l'armée d'agir plus vivement pour le pays, au moins tout le monde avait pressenti ce qu'elle aurait pu faire pour sa liberté et son indépendance».

Tel fut cet épisode qui prit, en Suisse, le nom de Campagne du Rhin.